## Bureau du 19 mars 2007

## Décision n° B-2007-5049

commune (s): Corbas

objet: Acquisition d'un immeuble situé rue des Taillis et appartenant aux consorts Durand

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de

l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

## Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine d'un immeuble situé rue des Taillis et appartenant aux consorts Durand.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée sous le numéro 1 de la section AB, pour une superficie d'environ 1 500 mètres carrés et nécessaire à l'élargissement de la rue des Taillis.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, les consorts Durand ont accepté de traiter au prix de 5 € le mètre carré, bien cédé occupé par un exploitant agricole, soit un montant de 7 500 € environ.

Les frais d'actes notariés sont évalués à 670 € et les frais de document d'arpentage à 124,34 € ;

Vu ledit compromis;

## DECIDE

- 1° Approuve le compromis d'acquisition d'un immeuble situé rue des Taillis à Corbas et appartenant aux consorts Durand.
- 2° Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.
- **3° La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1066 individualisée le 10 janvier 2007 pour la somme de 1 400 000 €.
- **4° Le montant** à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine compte 211 200 fonction 822 à hauteur de 7 500 € environ pour l'acquisition et de 670 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,